



Conseil économique et social

Distr. générale
17 mars 2023
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Trente-deuxième session

Vienne, 22-26 mai 2023

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime
et des États Membres dans le domaine
de la prévention du crime et de la justice pénale :
autres activités à l'appui des travaux de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime,
en particulier celles du réseau du programme
des Nations Unies pour la prévention du crime
et la justice pénale, des organisations non
gouvernementales et d'autres instances**

Activités des instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 46/152 de l'Assemblée générale et des résolutions 1992/22, 1994/21 et 1999/23 du Conseil économique et social. Il récapitule les activités des instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

* E/CN.15/2023/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	3
III. Activités des instituts régionaux et affiliés	3
A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient	3
B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine	5
C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies	6
D. Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	7
E. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale	8
F. Institut australien de criminologie	9
G. Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme	10
H. Université arabe Nayef des sciences de la sécurité	12
I. Institut national pour la justice du Département de la justice des États-Unis d'Amérique	12
J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire	13
K. Centre international pour la prévention de la criminalité	14
L. Institut d'études de sécurité	15
M. Institut coréen de criminologie et de justice	16
N. Basel Institute on Governance	17
O. College for Criminal Law Science	18
P. Institut thaïlandais pour la justice	19
IV. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international	20

I. Introduction

1. L'une des fonctions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est d'appuyer les activités des instituts composant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'efforcent de contribuer à la réalisation du mandat du Secrétaire général en la matière, et d'en faciliter la coordination. La Commission peut demander aux instituts, si les ressources disponibles le permettent, d'exécuter certains éléments du programme et de proposer des domaines pouvant faire l'objet d'activités communes entre les instituts.
2. De son côté, le Secrétaire général veille à ce que les compétences et les ressources des instituts soient judicieusement utilisées aux fins de l'exécution du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les États Membres sont invités à explorer les possibilités de projets de coopération avec les instituts.
3. L'élaboration du présent rapport a été coordonnée par l'Institut Raoul Wallenberg et l'Institut thaïlandais pour la justice. On y trouvera les informations communiquées par les instituts au 16 février 2023 au sujet de leurs activités menées de février 2022 à février 2023.

II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

4. Conformément aux statuts de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe), le Conseil de direction de ce dernier a communiqué à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa trente-deuxième session, un rapport contenant des informations sur les activités entreprises par l'Institut en 2022 ([E/CN.15/2023/8](#)).

III. Activités des instituts régionaux et affiliés

A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient

5. En 2022, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, dont le siège se trouve à Tokyo, a mené les activités suivantes :
 - a) Du 12 janvier au 3 février, il a organisé en ligne le cent soixante-dix-septième séminaire international des hauts fonctionnaires, au cours duquel 19 hauts fonctionnaires de la justice pénale de 12 pays ont débattu de la prévention de la récidive au moyen d'une approche multipartite ;
 - b) Le 8 février, il a donné en ligne la quarantième conférence publique sur la politique en matière de justice pénale, qui a permis à 357 personnes de 41 pays et régions de s'informer sur les principales questions ayant trait à la réinsertion des délinquants ;
 - c) Du 7 au 10 février, en collaboration avec le Gouvernement kényan, il a organisé un séminaire de formation en ligne pour les fonctionnaires kényans de la justice pour mineurs, qui visait à former des formateurs et formatrices pour le programme de formation des responsables des soins et de la protection apportés aux enfants ;

d) Du 2 au 17 mars, il a dispensé en ligne la première formation internationale sur la construction de sociétés inclusives, au cours de laquelle 13 personnes de huit pays ont débattu de la protection des droits des victimes de la criminalité, y compris des enfants ;

e) Du 19 janvier au 11 mai, en collaboration avec le Bureau régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, il a dispensé une formation en ligne hebdomadaire aux agents du service philippin de la liberté conditionnelle et de la probation sur l'intégration de nouveaux modèles de gestion dans leur système. Il a ensuite dispensé une formation sur un site pilote à Tagaytay, aux Philippines, du 29 juin au 1^{er} juillet, suivie de sessions hebdomadaires de mentorat ;

f) Du 14 juin au 7 juillet, il a dispensé en ligne la cent soixante-dix-huitième formation internationale sur la justice pénale, au cours de laquelle 28 personnes de 14 pays ont débattu de la cybercriminalité et de la preuve numérique ;

g) Du 1^{er} au 5 août, il a dispensé, selon des modalités hybrides, la deuxième formation internationale destinée aux jeunes, au cours de laquelle 14 étudiants du Japon et 10 de sept autres pays ont examiné la manière de protéger les enfants contre la maltraitance et de leur assurer un bel avenir ;

h) Du 23 au 31 août, en collaboration avec le Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, il a organisé un voyage d'étude à Tokyo pour des fonctionnaires cambodgiens, au cours duquel 14 d'entre eux ont examiné la mise en œuvre des mesures correctionnelles en milieu ouvert et ont visité les établissements concernés ;

i) Du 6 au 29 septembre, il a dispensé en ligne la cent soixante-dix-neuvième formation internationale, au cours de laquelle 24 personnes de 16 pays ont débattu des mesures efficaces pour la réadaptation des mineurs en conflit avec la loi et des jeunes délinquants adultes ;

j) Du 18 au 21 octobre, il a organisé à Tokyo une manifestation intitulée « Enhancing technical assistance to reduce reoffending and promote inclusive societies » (Améliorer l'assistance technique pour réduire la récidive et promouvoir des sociétés inclusives), au cours duquel 14 expertes et experts du réseau du programme ont débattu de l'efficacité de l'assistance technique pour réduire la récidive ;

k) Le 21 octobre, à l'occasion de son sixantième anniversaire, il a organisé, selon des modalités hybrides, un événement intitulé « Creating inclusive societies: approaches to reducing reoffending » (Création de sociétés inclusives : approches de réduction de la récidive) ;

l) Du 2 au 28 novembre, il a organisé à Tokyo le vingt-quatrième programme de formation sur la Convention des Nations Unies contre la corruption, au cours duquel deux participants japonais et 30 participantes et participants de 21 pays étrangers ont examiné les défis et les solutions en matière d'identification, de localisation, de gel, de saisie, de confiscation et de recouvrement du produit de la corruption ;

m) Du 14 au 16 décembre, il a organisé à Tokyo le seizième séminaire régional sur la bonne gouvernance pour les pays d'Asie du Sud-Est, au cours duquel 17 personnes de 10 pays ont débattu des nouvelles formes de corruption qui apparaissent et des mesures de lutte efficaces.

6. Pendant la période considérée, l'Institut a fait paraître diverses publications contenant des documents utilisés lors de plusieurs de ses formations et séminaires, notamment son bulletin d'information et la série *Resource Material Series*.

B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine

7. En 2022, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine a mené un certain nombre d'activités, dont les principales sont énumérées ci-dessous.

8. Dans le domaine de l'assistance technique, de la formation et des partenariats stratégiques, il a :

a) Commémoré le quarante-cinquième anniversaire de la ratification de l'accord entre le Costa Rica et les Nations Unies portant création de l'Institut, dans le cadre d'une manifestation organisée le 10 novembre à l'Assemblée législative du Costa Rica. Des représentantes et représentants des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif, des représentantes et représentants d'organismes des Nations Unies basés au Costa Rica, d'organisations internationales et de missions diplomatiques, ainsi que des universitaires et, à distance, des collègues du réseau du programme y ont assisté ;

b) Organisé le Congrès pénitentiaire international sur le thème « Prisons en crise : défis anciens, nouvelles propositions ? », qui s'est tenu du 6 au 8 décembre. Des représentants de l'Espagne et de 17 pays d'Amérique latine y ont examiné les stratégies d'intégration sociale, l'amélioration de la gestion des prisons et les approches différenciées à l'égard des personnes privées de liberté ;

c) Participé à la manifestation intitulée « Enhancing technical assistance to reduce reoffending and promote inclusive societies » (Améliorer l'assistance technique pour réduire la récidive et promouvoir des sociétés inclusives), organisé par l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient à l'occasion de son soixantième anniversaire, qui s'est tenu au Japon du 18 au 21 octobre ;

d) Lancé une formation sur l'application au Costa Rica du Manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en collaboration avec le Mécanisme national de prévention de la torture et avec le soutien financier du Fonds spécial créé par le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;

e) Conçu et mis en œuvre, en collaboration avec l'Institut d'études judiciaires de la Cour suprême de justice de la province de Buenos Aires, une formation virtuelle diplômante de huit mois intitulée « Études interdisciplinaires sur la prévention de la violence et de la criminalité », à laquelle ont participé des professeurs d'Amérique latine et d'Europe et des étudiantes et étudiants d'Amérique latine ;

f) Organisé une formation diplômante sur la justice pénale pour mineurs fondée sur le principe de la justice réparatrice, avec le soutien de l'École de la magistrature de la ville autonome de Buenos Aires.

9. L'Institut a participé à plusieurs événements régionaux et mondiaux sur divers sujets liés aux prisons, à la prévention du crime, à la justice pénale, à la justice réparatrice et à la situation des populations vulnérables. Il a également :

a) Participé à une étude sur l'assistance technique en matière d'analyse des incidences des réformes juridiques pendant l'état d'urgence sur la mise en œuvre du modèle de réinsertion sociale des adultes et des adolescentes et adolescents en El Salvador, réalisée avec le soutien financier du Programme des Nations Unies pour le développement ;

b) Élaboré, en coordination avec le Ministère paraguayen de l'intérieur, un manuel sur l'intégrité de la police doté d'une approche communautaire, et assisté le Ministère paraguayen de la justice pour la révision du programme d'études pour l'obtention du diplôme de responsable pénitentiaire ;

c) Fourni une assistance technique aux organes judiciaires d'Amérique latine pour la rédaction des règles ibéro-américaines communes en matière de justice restauratrice pour mineurs ;

d) Soutenu la création et la mise en œuvre d'un système d'information pénitentiaire au Costa Rica, qui répertorie l'ensemble des données sur les admissions, les libérations, les soins professionnels, les prestations pénitentiaires et pénales des personnes placées en détention, ainsi que sur les transferts, les statuts juridiques et les calculs des remises de peine et des libérations.

C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies

10. Le 14 novembre, l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, a organisé un séminaire à l'occasion de son quarantième anniversaire. Cette manifestation lui a permis de présenter sa grande expertise en matière de recherche et d'élaboration de politiques dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, en mettant l'accent sur les thématiques interdépendantes que sont la mondialisation, la criminalité, la sécurité, les migrations et les droits. L'ensemble des présentations est disponible en ligne (www.youtube.com/@HEUNI_institute).

11. Les expertes et experts de l'Institut sont intervenus dans les débats d'experts sur les crimes qui portent atteinte à l'environnement, qui ont eu lieu lors de la réunion que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a tenue en février 2022. Ils ont également participé à l'atelier organisé par le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en collaboration avec la Commission, en mai 2022, ainsi qu'aux débats thématiques de la Commission sur la mise en œuvre de la Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en décembre 2022.

12. L'Institut a élargi ses activités pour soutenir les entreprises et les acteurs des marchés publics dans la lutte contre l'exploitation par le travail et contre la traite des personnes. Il a organisé plusieurs sessions de formation avec des entreprises, y compris des multinationales, et avec des services des achats municipaux, notamment en Finlande. À la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, il a organisé, conjointement avec le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, une manifestation parallèle sur le thème « Prévention de la traite des êtres humains dans les processus de passation de marchés et les chaînes d'approvisionnement : politiques et pratiques », au cours de laquelle il a partagé son expertise et ses outils pratiques.

13. En 2022, les principales activités de l'Institut ont été les suivantes :

a) Il a touché environ 7 500 personnes au travers de 120 manifestations, et a lancé cinq publications ;

b) En fin d'année, il a achevé le projet financé par l'Union européenne sur la protection et le soutien des femmes migrantes victimes de violence fondée sur le genre, qui se concentrait sur l'Allemagne, la Grèce, la Finlande et l'Italie. En 2022, dans le cadre de ce projet, il a lancé une note d'orientation sur la manière de travailler avec les victimes vulnérables de façon souple, sensible et centrée sur la victime (<https://heuni.fi/-/policy-brief-2-2022>) ainsi qu'un outil pour développer une stratégie organisationnelle afin de fournir un soutien centré sur la victime aux femmes migrantes victimes de violence fondée sur le genre (<https://heuni.fi/-/report-series-100a>) ;

c) Il a réalisé une cartographie régionale des risques sectoriels pour les travailleurs et travailleuses migrants dans le contexte des chaînes d'approvisionnement européennes, en coopération avec le Bureau régional pour l'Espace économique

européen, l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord de l'Organisation internationale pour les migrations (<https://publications.iom.int/>) ;

d) Il a mis en œuvre le projet financé par l'Union européenne intitulé « Enhanced law enforcement cooperation and training on trafficking in human beings » (Améliorer la coopération et la formation en matière d'application de la loi dans le domaine de la traite des personnes), qui vise à améliorer les procédures de détection et d'enquête en matière de traite des personnes en Estonie, en Finlande et en Lettonie (https://heuni.fi/-/elect_thb), ainsi qu'à renforcer les connaissances sur les tendances de la traite des personnes et sur les modes opératoires adoptés par les responsables de la traite dans la région, y compris en Pologne et en Ukraine ;

e) Il a publié un rapport sur les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en place de services d'emploi pour les personnes migrantes victimes de la traite en Finlande et du renforcement de leur accès à l'emploi¹. Le sujet n'a encore jamais été débattu sur le plan international et le rapport fait état de la nécessité de former le personnel des services de l'emploi à la détection des victimes de la traite ;

f) Il a élaboré une proposition de stratégie nationale contre l'exploitation par le travail en Finlande, qui aborde cette thématique de manière exhaustive au moyen de mesures destinées à améliorer et à renforcer la coopération interinstitutions et le partage d'informations, ainsi que les sanctions et l'accès aux salaires impayés, les droits des victimes et leur accès au soutien et aux services, la prévention et le rôle des entreprises, des services chargés de la passation des marchés publics et des acteurs du marché du travail ;

g) Il a lancé des services professionnels pour soutenir l'objectif de développement durable n° 8, relatif à la promotion d'une croissance économique partagée et durable, de l'emploi et du travail décent pour tous, ainsi que pour lutter contre l'exploitation par le travail. L'Institut propose des solutions et des sessions sur mesure pour comprendre les risques de l'exploitation par le travail, la détecter et créer des processus destinés à la prévenir, à la repérer et à la combattre dans les chaînes d'approvisionnement.

D. Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

14. En 2022, l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a mené un certain nombre d'activités destinées à créer des réseaux afin de promouvoir des stratégies innovantes pour renforcer la prévention du crime et d'améliorer l'administration de la justice.

15. Du 14 au 16 février, l'Institut a pris part à la deuxième session thématique des débats d'experts sur les crimes qui portent atteinte à l'environnement, organisées par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, et a fait des propositions concernant la coopération régionale et internationale pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, qui touche les individus et les sociétés dans tous les pays.

16. Les représentantes et représentants de l'Institut se sont rendus en mission au Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, dont le siège est à Nairobi, en vue d'une collaboration pour la mise en œuvre d'un programme conjoint.

17. En juin, l'Institut a effectué une mission aux Seychelles pour fournir des services consultatifs. Une évaluation des progrès accomplis par le pays dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16, relatif à la paix, à la justice

¹ Anna Jokinen *et al.*, *From Exploitation to Fair Employment: Report on the Organisation of Employment Services to Victims of Trafficking in Finland*, Report Series, n° 96b (Helsinki, Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, 2022).

et à des institutions efficaces, a mis en évidence la nécessité d'organiser un atelier de formation sur la coopération judiciaire en matière de poursuites relatives au terrorisme et aux infractions connexes, lequel devrait se tenir en 2023.

18. En juillet, l'Institut a organisé, à Kampala, un atelier régional pour l'Afrique de l'Est sur la coopération judiciaire en matière de poursuites relatives au terrorisme et aux infractions connexes².

19. L'Institut traite actuellement une demande d'assistance technique en provenance du Bureau du Procureur général de l'Ouganda, afin de l'aider à rédiger la loi nationale sur l'extradition et l'entraide judiciaire.

20. En août, l'Institut a lancé des consultations avec les parties prenantes en vue de la conférence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur la coopération judiciaire en matière de poursuites relatives au terrorisme et aux infractions connexes en Afrique de l'Ouest, qui devrait se tenir en avril 2023.

21. En novembre, l'Institut a participé à la trentième Réunion des chefs des services chargés sur le plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, qui s'est tenue à Nairobi. Des recommandations opérationnelles y ont été adoptées. L'Institut les suit dans le cadre de ses projets de lutte contre le trafic de drogues et les activités connexes.

22. En décembre, l'Institut a participé aux événements suivants en ligne, au sein du réseau du programme :

- a) La réunion de coordination du réseau du programme ;
- b) Les débats thématiques intersessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la mise en œuvre de la Déclaration de Kyoto (Protection des droits des victimes et protection des témoins et des lanceurs d'alerte ; le cas de l'Ouganda), le 5 décembre ;
- c) La reprise de la soixante-cinquième session de la Commission des stupéfiants, qui s'est tenue les 8 et 9 décembre. Il y était observateur.

23. L'Institut continue également de jouer un rôle actif au sein du comité éditorial du bulletin d'information du réseau du programme ; il en a édité les premier et deuxième numéros.

E. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale

24. En 2022, le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale, dont le siège se trouve à Vancouver (Canada), a mené les activités suivantes :

- a) Il a dirigé, au nom du Gouvernement canadien, une consultation nationale sur la mise en œuvre par le Canada de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant. Les résultats de cette consultation ont été synthétisés, pour le Gouvernement, en un rapport à l'appui de l'examen mondial des actions entreprises par les différents pays pour réprimer la criminalité transnationale organisée³. Le rapport contient les réponses de la société civile aux questions d'auto-évaluation concernant le premier groupe, sur l'incrimination et la compétence, du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant ;

² Rapport disponible à l'adresse <https://unafrilibrary.com/>.

³ Jessica Jahn et Yvon Dandurand, *The Implementation and Impact in Canada of the United Nations Convention against Transnational Organized Crime and its Protocols: Civil Society Inputs on Cluster I of Canada's UNTOC Review* (Vancouver (Canada), Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale, 2022).

b) Il a élaboré un guide législatif exposant les diverses possibilités qui s'offrent aux responsables de l'élaboration des politiques et des lois lors de la rédaction de la législation sur la transparence de la chaîne d'approvisionnement au Canada. L'objectif est d'établir un devoir de diligence légal, exigeant des entreprises qu'elles prennent des mesures raisonnables pour éviter le recours au travail forcé, au travail des enfants et aux victimes de la traite dans le cadre de leurs activités à l'étranger, et qu'elles rendent compte publiquement de ces mesures de précaution et de leur effet ;

c) Il a lancé un projet pluriannuel visant à atténuer les effets négatifs de l'incarcération des parents sur les enfants, notamment par la promotion d'alternatives en milieu ouvert, le cas échéant. Ce projet de modification du système permettra d'initier et de soutenir un changement systémique et culturel dans la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant par les avocats de la défense, les procureurs et les tribunaux pénaux lorsqu'ils prennent des décisions concernant les parents, afin d'en atténuer les conséquences négatives sur les enfants ;

d) Il a organisé, en partenariat avec Innocence Project de l'Université de Colombie-Britannique, Innocence Project London et Griffith University Innocence Project, une conférence sur les condamnations injustifiées (Nexus Conference on Wrongful Convictions), avec la participation d'Innocence Canada, afin de faciliter le dialogue et les contacts entre les praticiens du droit, les universitaires, les étudiants et les personnes disculpées qui travaillent dans le domaine de la révision des condamnations. La conférence a permis d'échanger sur les défis communs, de partager les expériences réussies, d'examiner la jurisprudence la plus récente et les progrès de la criminalistique, ainsi que de collaborer pour l'élaboration de recommandations sur les pratiques exemplaires et les réformes ;

e) Au travers du Vancouver Anti-Corruption Institute, une de ses entités, il a organisé, en partenariat avec le Médiateur de la Colombie-Britannique, une grande conférence sur les lanceurs et lanceuses d'alerte et l'intégrité du secteur public. Cette conférence a réuni : des responsables du secteur public ; des spécialistes en matière de transparence et de lutte contre la corruption ; des organisations de la société civile qui surveillent la corruption, des médiateurs et des défenseurs de la société civile ; des journalistes spécialisés dans l'intégrité et la responsabilité du secteur public ; et d'autres personnes qui, de par leur profession, sont directement concernées par les questions d'intégrité et de responsabilité dans le secteur public ;

f) Au travers du Vancouver Anti-Corruption Institute, il a poursuivi son partenariat avec Transparency International Canada et la Peter A. Allard School of Law de l'Université de Colombie-Britannique pour organiser une série de séminaires mensuels sur la lutte contre la corruption ;

g) Il a tissé des partenariats avec d'autres instituts du réseau du programme, notamment avec l'Institut thaïlandais pour la justice, autour de projets qui visent à combattre la violence contre les enfants dans le cadre scolaire et à promouvoir la justice réparatrice. Le Vancouver Anti-Corruption Institute s'est associé au Basel Institute on Governance pour établir un document de travail conjoint sur les mesures relatives à la richesse inexploquée.

F. Institut australien de criminologie

25. En 2022, l'Institut australien de criminologie a mené les activités ci-après :

a) Il a financé neuf projets, dans le cadre d'un nouveau programme de recherche sur la justice autochtone, qui visent à examiner diverses questions ayant trait à la surreprésentation des Peuples autochtones et peuples insulaires du détroit de Torres dans le système de justice pénale ;

b) Il a mené des recherches sur la violence à l'égard des femmes, notamment une étude sur l'insécurité économique et la violence au sein du couple durant la pandémie de COVID-19 et une étude sur les différents cheminements suivis par les

auteurs d'homicides au sein du couple. Il a également publié une étude qualitative qui donnait la parole aux familles et à l'entourage amical de victimes de ce type d'homicide. En outre, il a publié un programme de travail sur la violence sexuelle à laquelle peuvent être confrontées les personnes qui utilisent des applications de rencontre ;

c) Il a mené des travaux de recherche sur les abus sexuels sur enfant, qui portaient notamment sur les délinquants pédosexuels récidivistes, sur le rôle du secret, du contrôle et de la violence dans les relations intimes des femmes avec des détenteurs de contenus montrant des abus sexuels sur enfant, sur le rôle du chiffrement de bout en bout sur les plateformes de médias sociaux dans la diffusion de contenus montrant des abus sexuels sur enfant, ainsi que sur l'utilisation de messages d'avertissement pour empêcher le partage d'images à caractère sexuel ;

d) Il a publié des travaux menés par son laboratoire de recherche sur la grande criminalité organisée au sujet des violations de données et des cyberattaques, des efforts déployés par les victimes de logiciels rançonneurs pour obtenir de l'aide, de l'approche adoptée par les Pays-Bas pour lutter contre les bandes de motards hors-la-loi, des approches réglementaires visant à prévenir la criminalité organisée en relation avec ces bandes et de l'utilisation de l'apprentissage automatique pour prédire les infractions graves commises par les membres de ces bandes ;

e) Il a publié deux rapports sur la criminalité liée à la drogue, à savoir le rapport annuel sur le système australien de surveillance de la consommation de drogues et un rapport sur la rentabilité des investissements dans les programmes de réduction de la demande de drogues illicites ;

f) Il a continué d'administrer une série de programmes de suivi statistique dans le domaine de la justice pénale, programmes qui donnent lieu à l'établissement de rapports annuels sur la fraude visant le Gouvernement australien, les usurpations d'identité, les homicides, les délits sexuels et les décès en prison et en garde à vue. Dans le cadre du programme sur les décès en prison et en garde à vue, il a lancé un nouveau tableau de bord en ligne destiné à fournir des informations actualisées sur une base trimestrielle ;

g) Il a financé et publié, dans le cadre de son programme de subventions à la recherche en criminologie, des travaux de recherche sur un certain nombre de sujets, notamment les rapports préalables aux sentences pour les Peuples aborigènes et peuples insulaires du détroit de Torres, le rôle de l'entourage familial et amical dans l'amélioration des résultats de la probation et de la liberté conditionnelle, les abus fondés sur l'image, les expériences négatives vécues pendant l'enfance par les jeunes qui se trouvent dans le système de justice pour mineurs, les jeunes souffrant de lésions cérébrales acquises et la violence domestique facilitée par la technologie ;

h) Il a organisé un certain nombre de conférences et d'événements en ligne pour les acteurs politiques, notamment des conférences sur la grande criminalité organisée et sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne. Il a également organisé sa conférence annuelle pour 2022, lors de laquelle il a présenté ses thèmes de recherche prioritaires, ainsi que l'atelier organisé par le réseau du programme sur le renforcement des mesures de justice pénale visant les actes criminels perpétrés contre des enfants à l'aide d'Internet, qui s'est déroulé à l'occasion de la trente et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

G. Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme

26. En 2022, l'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme, dont le siège se trouve à Syracuse (Italie), a mené un certain nombre d'activités, notamment les suivantes :

a) En septembre, deux manifestations pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Institut : une cérémonie officielle, à laquelle ont participé des

représentantes et représentants des autorités italiennes et internationales, y compris des juges de la Cour pénale internationale, et une conférence internationale sur le thème « Paix, sécurité et justice en Europe et en Méditerranée : comment l'Europe peut-elle renforcer la lutte mondiale contre l'impunité ? » qui a exposé les nouvelles voies possibles pour l'avenir de la justice pénale internationale et de la protection des droits humains ;

b) Deux formations spécialisées sur l'intelligence artificielle, la justice pénale et les droits humains, organisées en coopération avec le Conseil supérieur de la magistrature du Qatar et en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui ont porté sur les applications pratiques de l'intelligence artificielle dans l'administration judiciaire et sur les implications de l'intelligence artificielle en matière de droits humains, notamment en ce qui concerne les préjugés, la discrimination, la protection de la vie privée et la transparence ;

c) La deuxième réunion multipartite sur les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques suivies, les enseignements tirés de l'expérience et les améliorations proposées pour l'avenir, organisée conjointement par l'Institut et l'ONUDC, qui avait pour objectif d'évaluer les principales difficultés rencontrées à ce jour dans le cadre de l'initiative de l'ONUDC relative aux magistrats de liaison et de définir les mesures concrètes à prendre pour y remédier ;

d) Un atelier sur la criminalité transnationale organisée au Nigéria et en Europe, organisé en collaboration avec l'ONUDC. Cet atelier a fourni aux autorités nigérianes compétentes en matière de poursuites et de détection et répression, ainsi qu'à leurs homologues dans divers pays européens, une plateforme permettant l'échange de connaissances et l'analyse d'informations sur l'apparition de groupes criminels organisés transnationaux d'origine nigériane qui opèrent au Nigéria et dans plusieurs pays européens ;

e) Une formation internationale de cinq jours destinée aux procureurs sur les enquêtes et les poursuites en matière de crimes commis contre des journalistes et sur la protection de la liberté d'expression, qui a été organisée en coopération avec l'International Association of Prosecutors et l'UNESCO et à laquelle ont participé 22 procureurs et représentantes et représentants des établissements de formation des services de poursuite de 12 pays du monde entier ;

f) Une conférence régionale sur le renforcement de la coopération judiciaire dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et le rôle de premier plan joué par les juges et les procureurs dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, tenue à Bahreïn et organisée conjointement avec le Mécanisme mondial de l'Union européenne pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui a rassemblé 83 personnes, aussi bien intervenantes que participantes. Elle visait à renforcer la coopération judiciaire internationale et l'efficacité de l'application, par les juges et les procureurs, des normes existantes et des instruments internationaux en matière d'entraide judiciaire ;

g) Le programme d'apprentissage en ligne 2022, dans le cadre duquel cinq cours ont été organisés, sur les thèmes du génocide, de la preuve pénale internationale, de la compréhension des modes de responsabilité pénale individuelle, du droit international dans le cadre du conflit en Ukraine et de la décolonisation de la justice pénale internationale. Un panel de professeurs et d'expertes et experts renommés d'universités et d'institutions internationales travaillant dans les domaines du droit pénal international et de la coopération internationale en matière pénale a assuré un enseignement de la plus haute qualité ;

h) La première université d'été de l'Institut sur le thème « Comprendre et combattre la corruption : une perspective mondiale » a permis aux personnes présentes d'aborder avec confiance les problèmes internationaux liés à la corruption et les a sensibilisés à certaines questions d'actualité et à la manière dont le droit international traite les préoccupations nouvelles et actuelles.

H. Université arabe Nayef des sciences de la sécurité

27. L'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité, sise à Riyad, a vu le jour en 1978. Cet établissement d'enseignement, unique dans le monde arabe, est spécialisé dans les hautes études sur les questions de sécurité. Il délivre des diplômes universitaires au-delà de la licence (masters et doctorats). L'Université propose aussi d'autres formations et programmes diplômants sur diverses questions relatives à la sécurité. Elle organise des conférences, des séminaires et des expositions sur des thèmes liés à la sécurité, dans le but de sensibiliser à ces questions et de contribuer au renforcement des compétences et des connaissances des professionnels de la sécurité⁴. L'Université n'a déclaré aucune activité pour 2022.

I. Institut national pour la justice du Département de la justice des États-Unis d'Amérique

28. L'Institut national pour la justice est l'organisme du Département de la justice des États-Unis d'Amérique chargé de la recherche, du développement et de l'évaluation. Il a pour mission d'améliorer la connaissance et la compréhension des questions de criminalité et de justice grâce à la science. Il fournit des renseignements et des outils objectifs et indépendants pour éclairer la prise de décisions dans les milieux de la justice pénale et de la justice pour mineurs afin de réduire la criminalité et de faire progresser la justice. L'Institut, dirigé par un directeur nommé par le Président, compte deux bureaux scientifiques : le Bureau de la recherche, de l'évaluation et de la technologie et le Bureau des enquêtes et de la criminalistique. Le processus qu'il a adopté en matière de recherche-développement permet de faire en sorte que les projets de recherche qu'il finance relèvent du domaine de la justice pénale et donnent des résultats valables et ayant vocation à être appliqués. D'une manière générale, ce processus comporte différentes étapes : recensement des besoins, élaboration d'un programme de recherche, exécution des travaux de recherche et évaluation et diffusion de leurs résultats. La plupart des recherches que soutient l'Institut sont externalisées à des experts issus de disciplines très diverses. Chaque année, l'Institut lance, dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence, un appel à propositions de recherche, qui sont examinées par des comités de pairs indépendants composés de chercheurs et de praticiens. Une fois que ceux-ci ont achevé leur tâche, les scientifiques de l'Institut présentent les propositions au directeur ou à la directrice, qui prend les décisions finales en matière d'attribution.

29. En 2022, l'Institut a publié 34 appels d'offres et passé plus de 90 contrats. Les projets ont une portée nationale ; toutefois, nombre d'entre eux portent sur des questions qui intéressent largement la communauté internationale. Ainsi, en 2022, l'Institut a soutenu des appels d'offres concernant des recherches sur la radicalisation et l'extrémisme violent, la traite des personnes, le maintien de l'ordre, la criminalité violente et la violence avec arme à feu, la violence contre les femmes, l'interprétation des preuves matérielles dans les laboratoires de criminalistique et la justice pour mineurs.

30. Les produits finals sont diffusés par plusieurs circuits afin : a) d'apporter aux décideurs et aux praticiens les meilleures preuves disponibles à l'appui de leurs décisions ; et b) d'approfondir les connaissances qui font progresser à la fois la science et la pratique. L'Institut diffuse les résultats de ses recherches de différentes manières, notamment sous la forme de rapports écrits et au travers des médias sociaux et de webinaires. En 2022, il a présenté ces résultats dans le podcast *Justice Today*, qui permet aux chercheurs de l'Institut de débattre de la recherche et des pratiques de pointe afin d'offrir une vision approfondie de la manière dont l'Institut relève les défis en matière de sûreté publique (<https://www.ojp.gov/news/podcast>). Au cours d'un épisode récent, consacré aux médias sociaux et à la radicalisation aux États-Unis, ils ont examiné en quoi les médias sociaux étaient devenus un puissant outil de diffusion

⁴ De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante : <http://nauss.edu.sa>.

de croyances extrémistes et de promotion de l'extrémisme violent, et en quoi la recherche scientifique pouvait aider les services de détection et de répression et d'autres organismes à comprendre et à traiter ce problème croissant. D'autres ressources et des listes de projets financés sont consultables sur son site Web (www.nij.ojp.gov).

J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire

31. Au cours de la période à l'examen, l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire a poursuivi son travail intensif pour garantir le respect des droits humains dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le cadre de ses programmes internationaux et de ses services consultatifs d'experts, dont voici quelques exemples :

a) L'Institut a coopéré avec l'École arménienne de la magistrature pour la formation des juges et des procureurs sur les affaires de torture ainsi que des agents des services pénitentiaires sur les normes internationales en matière de droits humains ;

b) Au Kenya, il a soutenu l'élaboration d'une nouvelle politique nationale en matière de services pénitentiaires, qui respecte les normes internationales relatives aux droits humains et s'inspire des bonnes pratiques, et a lancé un nouveau projet de coopération avec le système judiciaire, les services de poursuites, la police, ainsi que les services pénitentiaires et de probation, afin de piloter la mise en œuvre de cette politique ;

c) Il a coopéré avec la Communauté d'Afrique de l'Est pour dispenser une formation sur les droits humains aux agents des services pénitentiaires et de probation ougandais, et avec le Forum africain pour le contrôle civil du maintien de l'ordre et l'Eastern Africa Police Chiefs Cooperation Organization afin de mettre en œuvre les normes communes pour le maintien de l'ordre en Afrique de l'Est ;

d) Il a coopéré avec les services pénitentiaires sierra-léonais pour l'élaboration d'un programme de formation axé sur les droits, la mise en œuvre d'une politique d'emploi des personnes détenues, l'examen des systèmes d'inspection interne et la réalisation de travaux de recherche sur un système de classification axé sur les risques et les besoins ;

e) Il a coopéré avec l'École ouzbèke de la magistrature dans le cadre d'une formation sur le droit à la liberté et à la sûreté de sa personne et d'un atelier sur les règles de preuve ;

f) Il a coopéré avec les services pénitentiaires et correctionnels du Zimbabwe afin de dispenser une formation sur les droits humains et sur l'encadrement destinée aux hauts fonctionnaires, une formation destinée aux responsables de formation des services correctionnels ainsi qu'une formation sur les méthodologies d'inspection interne. En outre, l'Institut s'est associé à des facultés de droit pour élaborer des programmes d'enseignement clinique du droit, contribuant ainsi à améliorer l'accès à la justice grâce à la création de centres de consultations juridiques universitaires, et a participé au renforcement des capacités de la Commission zimbabwéenne des droits humains, de la Commission zimbabwéenne du genre et de la Commission zimbabwéenne de lutte contre la corruption sur la question du lien entre la corruption et les droits humains, ainsi qu'au renforcement de la coopération entre ces commissions ;

g) Il a contribué à des ateliers organisés par des partenaires du réseau du programme, dont une formation sur les règles et normes des Nations Unies en matière de traitement des personnes détenues à l'intention des responsables pénitentiaires en Thaïlande, organisée par l'Institut thaïlandais pour la justice, et une manifestation intitulée « Enhancing technical assistance to reduce reoffending and promote

inclusive societies » (Améliorer l'assistance technique pour réduire la récidive et promouvoir une société inclusive), organisé par l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient ;

h) Il a poursuivi sa contribution au projet de stratégies types des Nations Unies sur la réduction de la récidive, certains de ses membres ayant participé à titre individuel à la réunion d'experts organisée par l'ONUDC en avril 2022.

K. Centre international pour la prévention de la criminalité

32. En 2022, le Centre international pour la prévention de la criminalité a mené les activités suivantes :

a) En mai, il a reçu une délégation des Carabineros de Chile (Police chilienne) à Montréal (Canada), dans le but de développer une conception commune de la prévention de la criminalité et des différentes approches du maintien de l'ordre au Québec et au Chili ;

b) En juillet, il a reçu à Montréal l'association Espoir 18, qui œuvre à l'insertion et à la socialisation des jeunes dans différents quartiers populaires de Paris. Cette visite s'inscrivait dans le cadre d'une tournée nord-américaine de l'association pour présenter deux pièces de théâtre, intitulées *Bad Mama* et *Lettres à Nour*, après une année de tournée dans les villes françaises. Ces pièces traitent de différentes questions, préoccupations, aspirations et réalités de la jeunesse contemporaine, en particulier celles auxquelles sont confrontés les jeunes des quartiers défavorisés. Dans le cadre de cette collaboration, le Centre a réalisé une analyse internationale des pratiques visant à améliorer le dialogue entre la police et la population. En octobre, ce fut au tour d'Espoir 18 de recevoir le Centre à Paris pour un séminaire de présentation des initiatives prometteuses menées au niveau international en matière de dialogue entre la police et la population, qui a débouché sur l'élaboration d'un plan d'action pour la période 2023-2025 fondé sur les échanges et les enseignements tirés du séminaire ;

c) En octobre, il a organisé à Paris sa septième conférence internationale, consacrée à la sécurité dans les transports. Il s'agit là du fruit d'une collaboration avec des partenaires français, canadiens et belges. La conférence avait pour objectifs : i) de fournir un forum de discussion aux expertes et experts en matière d'observation et d'analyse de la criminalité ainsi que de sécurité et aux principaux acteurs de la société civile dans les domaines de la mobilité et des transports publics ; ii) et d'identifier des pistes d'innovation, d'action, de transfert de connaissances et de recherche appliquée dans le domaine de la sécurité dans les transports ;

d) En novembre, il a participé au forum intitulé « Partnerships in community-based crime prevention – Implementing the Kyoto Declaration » (Partenariats pour la prévention de la criminalité au niveau local ; mise en œuvre de la Déclaration de Kyoto), organisé par l'ONUDC à New York, avec le soutien de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Lors du forum, le Centre a présenté son Laboratoire en sécurité urbaine, qui est un modèle de gouvernance pour l'amélioration continue des stratégies et des pratiques de sécurité urbaine adaptées aux réalités locales d'une ville, ainsi que sa mise en œuvre réussie à Montréal ;

e) Il a publié les six rapports, études, analyses documentaires et évaluations internationales suivants auxquels il a collaboré : i) une étude exploratoire internationale sur l'amélioration de l'évaluation en matière de prévention de l'extrémisme violent, réalisée en collaboration avec l'UNESCO ; ii) un rapport sur la sécurité dans les centres d'hébergement à Montréal, qui met l'accent sur la prévention de la violence chez les jeunes ; iii) deux publications à la demande du Ministère de la sécurité publique du Québec, à savoir une revue des pratiques sur les politiques en matière de police de proximité et un rapport sur la glorification des armes à feu sur les médias sociaux et les pratiques de prévention ; iv) le premier rapport sur la criminalité dans l'agglomération de Montréal ; et v) une revue de la littérature et des pratiques pour la prévention des violences armées.

L. Institut d'études de sécurité

33. L'Institut d'études de sécurité est un organisme indépendant à but non lucratif qui a pour objectif de renforcer la sécurité des personnes en Afrique. Il possède des bureaux à Pretoria, à Addis-Abeba, à Dakar et à Nairobi, et son personnel travaille sur tout le continent.

34. En 2022, les thèmes abordés par l'Institut comprenaient la justice, la prévention de la violence, le maintien de l'ordre, la criminalité organisée transnationale, le commerce illicite, l'extrémisme violent et le terrorisme.

35. Parmi les principales activités de prévention de la violence, on peut citer les suivantes :

a) Il a coordonné le Forum sur la prévention de la violence et a collaboré avec la société civile et le Gouvernement sud-africain pour favoriser l'élaboration d'approches inclusives en matière de prévention de la violence ;

b) Il s'est associé au Centre des hautes études de défense et de sécurité pour entamer un dialogue avec les autorités sénégalaises sur les risques liés à l'extraction aurifère ;

c) Il a expérimenté un programme de prévention de la violence au travail en Afrique du Sud ;

d) Il a alerté rapidement et tiré la sonnette d'alarme sur la crise des enlèvements au Mali ;

e) Il a appuyé une campagne en faveur d'une approche politique de la lutte contre l'insécurité au Sahel.

36. Parmi les activités relatives à la prévention et à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, on peut citer les suivantes :

a) Il a fait une présentation sur les menaces en matière de terrorisme et d'extrémisme violent qui pèsent sur l'Afrique au Conseil de sécurité ;

b) Il a mené des recherches sur les possibilités de dialogue avec les groupes extrémistes violents afin de résoudre les crises, notamment sur le rôle des femmes médiatrices au Mali ;

c) Il a fourni un appui technique aux organisations régionales pour l'élaboration de stratégies de lutte contre l'extrémisme violent au Mozambique, en Afrique de l'Ouest et au Sahel ;

d) Il a apporté son éclairage, notamment à l'Union africaine, à la Commission du bassin du lac Tchad, à la mission au Mozambique de la Communauté de développement de l'Afrique australe, à des organismes des Nations Unies, à des gouvernements, à des organisations de la société civile et à d'autres partenaires ;

e) Il a apporté une contribution essentielle aux processus législatifs en cours, notamment à la modification de la loi sud-africaine sur la protection de la démocratie constitutionnelle contre le terrorisme et les activités connexes.

37. Parmi les activités visant à améliorer l'action de la justice pénale et de la police, on peut citer les suivantes :

a) Il a collaboré avec les services de police sud-africains à l'analyse des statistiques sur la criminalité dans le pays et à un nouveau projet sur le recours aux données factuelles dans le travail de la police ;

b) Il a mené des recherches sur les cybermenaces et la cyberrésilience en Afrique ;

c) Il a analysé les réponses de la justice pénale aux crimes commis en Éthiopie et dans le bassin du lac Tchad, y compris les options de justice transitionnelle ;

d) Il a apporté une assistance technique au ministère public sud-africain.

38. Pour renforcer l'action engagée en Afrique contre la criminalité organisée, l'Institut a mené les activités suivantes :

a) Il s'est associé à l'Organisation internationale de police criminelle et à l'Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée afin d'améliorer les connaissances sur la criminalité organisée en Afrique et de renforcer l'action menée pour y faire face ;

b) En marge de la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, il a organisé des manifestations sur la mise en œuvre de la Convention par les pays africains et sur le trafic d'armes ;

c) Il a mené des recherches, notamment sur le trafic illicite des personnes en Afrique de l'Ouest et du Nord, les flux illicites d'armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Est, la criminalité liée aux espèces sauvages, le trafic de drogues et le commerce illicite ;

d) Il a lancé la première estimation stratégique des risques liés à la criminalité organisée en Afrique du Sud, en partenariat avec l'Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée ;

e) Il a apporté son aide aux États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe en ce qui concerne le plan d'action approuvé pour la mise en œuvre de la stratégie intégrée de lutte contre la criminalité transnationale organisée de la Communauté pour la période 2022-2026 ;

f) Il a fourni une assistance technique à l'équipe spéciale interinstitutions namibienne sur le contrôle des armes, leur gestion et le désarmement ;

g) Il a apporté un appui technique au secrétariat de l'Eastern Africa Police Chiefs Cooperation Organization et à celui du Comité des chefs de police de l'Afrique centrale dans le cadre de leur plan d'action commun.

M. Institut coréen de criminologie et de justice

39. Créé en 1989, l'Institut coréen de criminologie et de justice s'est efforcé d'atteindre ses principaux objectifs, à savoir mener des recherches complètes et systématiques sur les questions de politique juridique et de justice pénale, faciliter la recherche en collaboration avec des institutions nationales et étrangères, ainsi qu'entretenir des réseaux internationaux dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Les principales activités de l'Institut en 2022 ont été les suivantes :

a) Des représentantes et représentants de l'Institut ont participé, en ligne, à la trente et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, en tant qu'observateurs du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Des questions importantes y ont été abordées, telles que la coopération internationale en matière de prévention du crime et de justice pénale, ainsi que les tendances récentes de la criminalité et les réponses à apporter à l'échelle mondiale ;

b) Le 11 août, l'Institut a organisé la deuxième Conférence d'experts pour la justice pénale dans la région Asie-Pacifique, sur le thème « Promoting human rights in response to technology-assisted crimes: tackling violence against women and children » (Promouvoir les droits humains en réponse aux crimes assistés par la technologie : lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants). L'événement s'est déroulé sous la forme d'un webinaire public, retransmis en direct sur YouTube. Il a permis aux chercheurs et chercheuses et aux expertes et experts de débattre de l'évolution des tendances en matière de violence à l'égard des femmes et des enfants du fait de l'utilisation généralisée des technologies de l'information et des

communications et de la prolifération des activités en ligne, et de se pencher sur des exemples d'exploitation sexuelle en ligne, de violence domestique facilitée par les technologies de l'information et des communications et d'infractions sexuelles dans le métavers ;

c) En décembre, l'Institut a fait l'objet d'une restructuration administrative dans le but d'améliorer l'efficacité de ses opérations et de renforcer ses capacités. Cela a abouti à la création du Bureau de la planification et de la gestion et de la Division des affaires internationales, constituée de l'équipe de gestion des performances et du Centre de coopération internationale ;

d) Les 7 et 8 décembre, l'Institut a organisé son neuvième forum international, sur le thème « Emerging technologies and human rights: legal and ethical considerations in regulating artificial intelligence » (Technologies émergentes et droits humains : considérations juridiques et éthiques dans la réglementation de l'intelligence artificielle). L'événement s'est déroulé selon des modalités hybrides et a été retransmis en direct sur YouTube. Il a permis aux chercheurs et chercheuses et aux expertes et experts d'échanger des informations sur les tendances des cadres réglementaires mondiaux destinés à réduire le risque de violation des droits humains et de débattre des aspects juridiques et politiques de l'approche fondée sur les droits humains pour réglementer les technologies nouvelles et émergentes.

N. Basel Institute on Governance

40. En octobre 2022, Peter Maurer a été nommé Président du Basel Institute on Governance. Il a ainsi succédé à Mark Pieth, son fondateur et Président depuis près de 20 ans.

41. En 2022, l'International Centre for Asset Recovery de l'institut a poursuivi le développement de ses services de formation, d'assistance technique et de conseil juridique et politique, en mettant l'accent sur les formes non traditionnelles de recouvrement d'avoirs et avec de nouveaux pays partenaires, notamment la Bulgarie, la République de Moldova et les Seychelles. Des groupes de praticiennes et praticiens se sont formés à la suite de l'organisation d'ateliers régionaux et d'une conférence à Lisbonne sur la confiscation civile. L'institut a publié des traductions en espagnol et en français de son ouvrage en libre accès intitulé « Enrichissement illicite : Guide sur les lois ciblant la richesse inexploquée », sur sa plateforme de connaissances et de ressources en ligne Basel LEARN (learn.baselgovernance.org).

42. Le nombre de personnes ayant suivi des cours en ligne gratuits dispensés par l'institut sur sa plateforme Basel LEARN, qui propose notamment un nouveau cours sur le renseignement tiré du domaine public, a plus que doublé, dépassant les 24 800 en 2022. Son cours en ligne, animé par un formateur, sur le thème des cryptomonnaies et du respect de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, a également fait l'objet d'une forte demande.

43. L'outil Basel AML Index 2022: 11th Public Edition – Ranking Money-Laundering and Terrorist Financing Risks around the World (index.baselgovernance.org) a permis de montrer que peu de progrès avaient été réalisés au niveau mondial dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le nombre d'abonnés à cet outil de classement et d'évaluation des risques a plus que doublé.

44. La quatrième conférence internationale sur l'action collective (*International Collective Action Conference*) a réuni plus de 200 représentantes et représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile afin d'étudier les moyens de lutter conjointement contre la corruption. Les premiers prix de l'action collective, décernés à des organisations ukrainienne et nigériane, ont permis de mettre en lumière la plateforme d'action collective du Sommet Business-20 (Business 20 Collective Action Hub, collective-action.com), récemment remaniée. Les spécialistes de l'action collective de l'institut ont également soutenu l'organisation du Sommet Business-20 en Indonésie en assumant la coprésidence de son groupe de travail sur l'intégrité et le

respect de la réglementation, et ont lancé un programme de mentorat à l'intention des organisations de la société civile.

45. L'institut a poursuivi le développement de son programme Green Corruption ; ses spécialistes en enquêtes financières et en recouvrement d'avoirs ont conseillé les Gouvernements bolivien, malawien, ougandais et péruvien dans le cadre d'affaires de criminalité environnementale et de corruption. Lors de la Conférence internationale contre la corruption, qui s'est tenue à Washington, l'institut a lancé un forum de praticiens avec le Fonds mondial pour la nature, Transparency International et le programme Trade Records Analysis in Flora and Fauna in Commerce (TRAFFIC), afin de réunir les acteurs de la lutte contre la corruption et de la conservation.

46. En Indonésie, dans le cadre d'un nouveau projet sur l'intégrité (Indonesia Integrity Initiative) financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international, l'institut, au travers de son programme Green Corruption et de ses équipes d'experts du secteur privé et de la gouvernance publique, a aidé les partenaires locaux de la société civile et les entités gouvernementales à prévenir la corruption sur l'environnement.

47. L'institut, au travers de son programme Green Corruption et de ses équipes chargées de la gouvernance publique, a considérablement accru la recherche sur la corruption sur l'environnement, aussi bien de manière indépendante qu'en collaboration avec le projet Targeting Natural Resource Corruption. Cela a notamment donné lieu à la publication des résultats d'une étude portant sur trois pays associant des estimations des risques de corruption, des analyses d'économie politique et des programmes de renforcement des contrôles internes, destinée aux administrations chargées de la gestion des ressources naturelles et de l'application de la loi.

48. L'équipe chargée de la gouvernance publique a également publié les résultats d'une intervention comportementale pilote qui a largement réduit la pratique des pots-de-vin (« dessous-de-table ») dans les établissements de santé de la République-Unie de Tanzanie. Les résultats et les analyses connexes attestent que les interventions comportementales peuvent prévenir la corruption.

49. Dans le cadre d'un programme pluriannuel sur la gestion des finances publiques, le bureau de l'institut pour l'Amérique latine, situé au Pérou, a poursuivi ses actions de mentorat et de formation à destination de milliers d'agents publics de la région sur des sujets tels que les procédures de contrôle interne et la perception des impôts.

50. Dans le cadre des actions de soutien à ses partenaires ukrainiens, l'institut a élaboré et promu des recommandations de lutte contre la corruption pour la reconstruction du pays, en collaboration avec Transparency International Ukraine et la coalition RISE Ukraine, notamment lors de l'Ukraine Recovery Conference, qui s'est tenue à Lugano (Suisse).

O. College for Criminal Law Science

51. En 2022, en raison de la pandémie, le College for Criminal Law Science a mené l'ensemble des activités suivantes en ligne :

a) Il a invité deux experts internationaux des États-Unis et de Serbie à donner des conférences sur la Convention des Nations Unies contre la corruption et sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à l'intention de ses anciens étudiants ;

b) Le 29 octobre, il a aidé la faculté de droit de l'Université de Guangxi Minzu à organiser un symposium international sur la lutte contre la criminalité économique transfrontalière ;

c) Les 10 et 11 décembre, il a organisé une conférence internationale sur la lutte contre la corruption, le recouvrement d'avoirs et le respect de la réglementation

par les entreprises. Plus de 120 experts, dont des universitaires, des juges, des procureurs, des avocats, des chefs d'entreprises du Brésil, de Chine, des États-Unis d'Amérique, d'Italie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des experts de l'ONU DC, y ont participé.

P. Institut thaïlandais pour la justice

52. L'Institut thaïlandais pour la justice a continué de promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration de Kyoto. Il a entrepris des activités prenant en compte le concept d'inclusion et de collaboration entre les secteurs et les générations.

53. Conscient du rôle des jeunes en tant que moteurs du changement, l'Institut a organisé, conjointement avec l'Asian Law Students' Association, un forum régional de la jeunesse sur le thème « Challenging distance: a metaverse world intertwined » (Défier la distance : un monde virtuel interconnecté). Des représentants de la jeunesse des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) y ont participé. Les résultats et les recommandations du forum ont été présentés aux décideurs politiques lors de la Conférence de l'ASEAN sur la prévention du crime et la justice pénale.

54. L'Institut a lancé un projet pilote visant à faire connaître et à promouvoir le fonctionnement de la justice réparatrice dans les établissements d'enseignement. Il s'agissait, pour plus de 70 participantes et participants, dont des étudiants, des enseignants du secondaire et des professeurs d'université, d'échanger leurs points de vue sur la justice réparatrice et le règlement des conflits. Afin de doter les jeunes des compétences et de l'état d'esprit nécessaires à la promotion de la justice sociale, l'Institut a élaboré un manuel type sur la justice sociale, intitulé « So you think you can teach justice: a curriculum design handbook for incorporating social justice » (Vous pensez pouvoir enseigner la justice : manuel d'élaboration de programmes scolaires pour intégrer la justice sociale).

55. L'Institut a continué de promouvoir la mise en œuvre des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Ses principales activités liées au traitement des délinquants ont été les suivantes :

a) Il a organisé, en coopération avec l'Administration pénitentiaire thaïlandaise, une formation sur le traitement des personnes détenues à l'intention des responsables pénitentiaires ;

b) Il a organisé, en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge et l'Administration pénitentiaire malaisienne, un programme de formation sur les Règles de Bangkok, qui a été suivi par 30 agents pénitentiaires des centres de détention malaisiens ;

c) Il a lancé un programme de formation intitulé « Restart Academy », afin de fournir un soutien professionnel sur place à d'anciens détenus pour la création et l'exploitation d'entreprises de restauration ;

d) Il a organisé, en collaboration avec l'Administration pénitentiaire thaïlandaise, un atelier pour les personnes détenues sur le thème des jetons non fongibles dans le domaine de l'art afin de contribuer à leur réinsertion sociale.

56. En collaboration avec le Ministère du développement social et de la sécurité humaine, le Bureau du Procureur général et la Police royale de Thaïlande, l'Institut a lancé un programme d'apprentissage en ligne sur la violence domestique. Ce programme a été conçu comme un espace d'apprentissage public destiné à promouvoir la connaissance et la compréhension de la violence domestique au sein du public et comme un outil pour appuyer le travail d'aide aux victimes de la violence domestique.

57. Afin de promouvoir l'état de droit et d'améliorer la prévention du crime et la justice pénale en Asie du Sud-Est, l'Institut a organisé la troisième Conférence de

l'ASEAN sur la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenue du 22 au 24 août sur le thème « Responding to crime and justice challenges amidst ASEAN recovery from the COVID-19 crisis » (Relever les défis en matière de criminalité et de justice à l'heure où l'ASEAN se relève de la crise de la COVID-19). La conférence a abordé trois grands thèmes, à savoir la cybercriminalité, la réforme de la justice et la coopération internationale. Les participantes et participants représentaient 10 États membres de l'ASEAN, le système judiciaire et le secteur privé, la société civile et le monde universitaire.

58. En novembre, l'Institut a inauguré son nouveau siège, qui fait la part belle aux prestations destinées au public, avec des services fournis aux partenaires de l'Institut et à la collectivité. Dans le cadre d'un nouveau projet intitulé « Thailand Institute of Justice Common Ground », les locaux de l'Institut serviront non seulement à faciliter l'accès à l'information sur le système de justice pénale du pays et l'état de droit, mais également à favoriser la participation du public et la discussion sur des questions de justice plus générales.

IV. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international

59. Le Conseil a accordé une attention particulière au trafic de biens culturels. Le lien entre le patrimoine culturel et les droits fondamentaux individuels est une thématique sur laquelle l'ONUDC, entre autres, s'est penché récemment, en raison d'une prise de conscience croissante de l'ampleur, de la gravité et de la nature transnationale de la criminalité qui menace le patrimoine culturel.

60. En 2022, le Conseil consultatif scientifique et professionnel international a mené les activités suivantes :

a) Le 10 mars, il a organisé, en coopération avec l'Université catholique de Milan, une conférence sur la protection en droit pénal du patrimoine culturel en Italie et les propositions de réforme en cours. En octobre 2022, Stefano Manacorda, Vice-Président et Directeur scientifique du Conseil, a obtenu une chaire UNESCO sur l'intégrité des entreprises et la prévention de la criminalité sur le marché de l'art et des antiquités, rattachée à l'Université de Campanie. Le Conseil compte parmi les partenaires promoteurs de la chaire ;

b) Il a achevé le projet de recherche sur le respect de la réglementation dans le secteur privé et sur la responsabilité des entreprises, mené avec le Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale. Le 5 mai, lors d'une conférence qu'il avait organisée en coopération avec l'Alta Scuola « Federico Stella » sulla Giustizia Penale et l'Université catholique de Milan, il a lancé l'ouvrage intitulé *Corporate Compliance on a Global Scale: Legitimacy and Effectiveness*, qui présente les résultats de ce projet de recherche de deux ans ainsi qu'une analyse innovante et critique du respect de la réglementation par les entreprises, dans une perspective interdisciplinaire et internationale. L'ouvrage définit également le contexte historique et les différents rôles de cette thématique, et questionne l'incidence des différences culturelles sur les comportements économiques ainsi que les facteurs qui orientent les choix individuels vers un comportement respectueux de la loi. Il entend donner une vue d'ensemble de la dimension et de la portée du partenariat public-privé, en mettant l'accent sur le rôle joué par le respect de la réglementation par le secteur privé dans la prévention et la détection de la criminalité des entreprises ;

c) Le 25 mai, il a organisé un webinaire sur les liens entre criminologie verte et changements climatiques, qui a abordé les effets critiques du réchauffement de la planète et des changements climatiques ;

d) Le 15 décembre, il a organisé une conférence à Milan sur l'accord de paix en Colombie, dans le cadre de ses activités liées à la justice transitionnelle ;

e) Enfin, le 16 décembre, il a organisé une conférence à Milan sur la justice pénale internationale dans une perspective italienne. L'événement a été l'occasion de présenter une formation d'un an sur la justice pénale internationale à l'intention des universitaires, des avocats et des juges. Cette initiative, élaborée en coopération avec l'Université de Milan, est financée par le Ministère italien de la justice dans le cadre du plan national de relance et de résilience.
